

Pour donner une suite à la quête identitaire des urbanistes en France

par Janine BELLANTE, Bernard LENSEL et Eric RAIMONDEAU
Urbanistes des Territoires

25 novembre 2013

L'article du numéro de Traits Urbains de ce mois de novembre 2013 sur la "quête identitaire" des urbanistes en France a le grand avantage de poser ouvertement une question jusqu'ici traitée de façon trop confidentielle, celle de la visibilité d'une profession mal prise en compte en France, tant par les politiques que par les professionnels ; parfois même par certains urbanistes eux-mêmes.

En 1996, les associations d'urbanistes, dont Urbanistes des territoires, ont créé le Conseil français des urbanistes CFDU, qui fédère les associations d'urbanistes qui travaillent dans tous les champs de l'urbanisme. Cette confédération a pour vocation de rassembler les urbanistes autour de questions d'actualité, de représenter la profession dans son unité et porter la parole commune auprès des décideurs.

Il a créé l'Office de qualification des urbanistes afin de conforter la profession et écarter les personnes qui avaient usurpé le titre d'urbaniste sans en avoir les connaissances et les bases essentielles, notamment les sciences sociales. Malheureusement, certains intervenants ont oublié les fondements et les enjeux de ce rassemblement historique ; ou plus simplement ils ne font plus rien pour mettre en avant et porter les valeurs qui ont généré ce rassemblement professionnel

Aborder ce sujet de front dans l'article de Traits Urbains est courageux, cependant le risque de ne le traiter que partiellement était présent et il se révèle effectivement bien là ! Près de 60% des métiers de l'urbanisme ne sont pratiquement pas traités, ceux de la maîtrise d'ouvrage et de la conduite de projet, notamment dans les collectivités territoriales.

L'approche des autres métiers (architectes, géomètres, ingénieurs, ...) sur l'urbanisme et la prise en compte du volet de la maîtrise d'œuvre occupent le devant de la scène, un peu comme si l'on construisait le deuxième étage de la fusée sans qu'il n'y ait préalablement le premier en place.

Vouloir construire une profession ainsi va se révéler non réalisable et nous sommes surpris que les différents acteurs cités ne le mentionnent pas ; l'OPQU ne met plus la maîtrise d'ouvrage dans ses priorités* et la SFU représente majoritairement la maîtrise d'œuvre, d'où la création de notre association, Urbanistes des Territoires, dans les années 1980, lors de l'Acte Premier de la décentralisation.

En revanche, nous avons des échanges très fructueux actuellement sur ces sujets avec l'association des jeunes urbanistes du CNJU et il est regrettable que l'article de Traits Urbains n'en fasse pas état, en restant sur des données chiffrées qui ne vont pas, loin s'en faut, sur le fond du problème.

Les urbanistes qui travaillent pour les collectivités territoriales, ceux qui travaillent encore pour l'Etat et ceux qui interviennent dans le domaine du parapublic (Agences, CAUE, PACT, ...) voient leur activité porter majoritairement sur la maîtrise d'ouvrage, la conduite de projet et les conseils aux élus dans l'aide à la décision politique. Il faut naturellement que la reconnaissance de la profession en France passe également par eux, comme le prône le CFDU qui nous représente tous. Faute de quoi, nous aurions une profession de nouveau en morceaux où les maîtres d'œuvre tenteraient de définir par eux-mêmes leur propre domaine d'intervention, avec tous les surcoûts, les incompréhensions et les dégâts urbains que cela engendrerait ; ou, dans un autre cas de figure, la maîtrise d'ouvrage en urbanisme

reviendrait aux ingénieurs spécialistes techniques de l'urbain et adeptes« du chemin de grue » des trente glorieuses, comme avant l'acte 1 de la décentralisation.

Dans le cadre de l'OPQU ou dans un cadre analogue, un dénominateur commun entre les urbanistes de la maîtrise d'ouvrage et ceux de la maîtrise d'œuvre est de nouveau nécessaire depuis ces nouveaux errements; nous avons successivement évoqué la qualification, la licence d'exercice, une labellisation (relatée notamment par le CNJU) et il semble maintenant plus clair de regarder vers une certification professionnelle qui s'appuierait avant tout sur un complément de pratiques professionnelles aux études que les urbanistes mènent actuellement jusqu'à Bac+5, à minima. Il serait bon également que ce diplôme d'urbaniste niveau Bac+5 soit reconnu comme tel, au même titre que pour d'autres professions comparables, notamment et en tout premier lieu par l'Etat.

* Les dernières élections au sein des instances de l'OPQU n'ont pas donné lieu à des publications précises de tous les chiffres, mais il apparaît que la participation porte sur moins de 5 pour mille de l'ensemble des professionnels français de l'urbanisme, ce qui ne rend pas cette structure vraiment représentative en l'état actuel.